

256^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION**RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

Nomination au poste de direction adjointe aux études, service des programmes techniques et du développement pédagogique au collège constituant de L'Assomption (ADM8) :

Le comité exécutif a autorisé par procédure d'exception le 12 août dernier, l'ouverture du poste de direction adjointe aux études, service des programmes techniques et du développement pédagogique au collège constituant de L'Assomption.

Le comité de sélection était composé de Mme Hélène Bailleu, directrice générale, de Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption, de Mme Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires, Mme Anne Higgins, membre représentant l'Association des cadres, Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives qui a agi à titre de secrétaire du comité de sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au comité exécutif.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de M. Charles Brochu-Blain au poste de direction adjointe aux études, service des programmes techniques et du développement pédagogique (ADM8) au collège constituant de L'Assomption.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu la résolution CERL-190813-01 à l'effet d'autoriser l'affichage d'un poste de direction adjointe aux études, service des programmes et du développement pédagogique (ADM8);

Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce poste d'un ou d'une titulaire;

Attendu les travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;

Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;

CERL-191007-01 *Il est résolu de nommer M. Charles Brochu-Blain au poste de direction adjointe aux études, service des programmes et du développement pédagogique (ADM8) au collège constituant de L'Assomption ; sa date d'entrée en fonction a été déterminée au 28 octobre 2019.*

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

Nomination au poste d'agent (e) d'administration à la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information (ADM2) :

Lors de l'assemblée tenue le 11 juin dernier, le comité exécutif autorisait l'ouverture d'un nouveau poste d'agent (e) d'administration à la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Le comité de sélection était composé de M. Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, de Mme Elianne Duchesne, agente d'administration comme cadre désignée par la direction générale, Mme Lorraine Dépelteau, membre représentant de l'Association des cadres ainsi que Mme Chantale Allard, directrice adjointe à la direction des ressources humaines, qui a agi à titre de secrétaire du comité de sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au comité exécutif.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de Mme Marjolaine Vivier au poste d'agente d'administration à la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information (ADM2).

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu la résolution CERL-190611-02 à l'effet d'autoriser la création et l'affichage d'un poste d'agente d'administration à la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce poste d'un titulaire;

Attendu les travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;

Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;

CERL-191007-01 *Il est résolu de nommer Mme Marjolaine Vivier au poste d'agente d'administration (ADM2) à la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information; sa date d'entrée en fonction a été déterminée au 16 octobre.*

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

- * Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames Hélène Bailleu
 Nancy Lapointe
 Diane Raymond

Messieurs Yves Mc Nicoll
 Sylvain Riendeau
 Benoît Valiquette

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée